

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 788

4 mai 2007

SOMMAIRE

Acesa S.A.	37816	Logicrane Holding S.A.	37822
ARPEGIA Conseil S.A.	37823	M2 Holding S.A.	37817
Barolo Trading S.A.	37816	Mada	37820
Brannefalk Invest	37823	Marcell LuxCo II S.à r.l.	37821
Brannefalk Invest	37824	M.F. Group S.à r.l.	37785
Continuum Media Partners S.A.	37824	Micado Finance et Participations S.A.	37803
Daytona Investments Holding S.A.	37785	Mika Holding SA	37821
Elastik S.à r.l.	37813	Milwaukee Holding S.A.	37794
Emred International S.A.	37821	M-Square Management S.à.r.l.	37778
Faber Factor International S.à r.l.	37823	Neuwied Holdings GP S.à r.l.	37807
Financière Daunou 9 S.à r.l.	37803	Oxford Acquisition S.à r.l.	37820
Fini International Luxembourg S.A.	37778	Paca Investment	37798
Fitness Développement S.A.	37816	Parcadia Asset Management S.A.	37824
GER LOG 4 S.A.	37798	PEF Joseph II Investment S.à.r.l.	37787
Globalux S.A.	37816	Presidio Investments	37820
GP Beta Holding Company S.A.	37805	Raiffeisen Red Peppers (Luxembourg) S.A.	37787
Hellas Telecommunications (Luxembourg) V	37817	Savea	37816
iMC Group S.A.	37794	Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l.	37785
Jordbru Investment Holding S.A.	37822	Stalexport Autoroute S.à r.l.	37817

M-Square Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.507.

—
Extrait des cessions de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales entre associés en date du 11 janvier 2007, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

Monsieur P. Coates demeurant au 5, Gabriëllelei, B-2930 Brasschaat, Belgique: 15 parts sociales

LAR PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg: 85 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M-SQUARE MANAGEMENT S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017767/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Finis International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.789.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of the month of February.

Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FINIBANCO - HOLDING, SGPS, S.A., a corporation established under the laws of Portugal, with registered office at Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto - Portugal, inscribed at the Porto Company Register and with the Tax Identification Number 502.090.243

here represented by Ms Anne-Sophie Saunier, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of one (1) proxy established in Porto on February 1, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a joint stock company, which it incorporates:

Preliminary title: Definitions

«AGM», means the annual general meeting of the shareholders of the Company.

«Articles», mean the articles of incorporation of the Company as fixed by the Company's deed of incorporation and as amended thereafter.

«Board», mean the board of directors in office of the Company.

«Company», means the joint-stock company established by the Articles under the name FINI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

«EGM», means the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

«Law», means the Luxembourg law of August 10, 1915, governing commercial companies as amended thereafter.

Title I: Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a joint-stock company under the name FINI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., which will be governed by the Law as well as by the Articles.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a resolution of the Board.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations and to carry on all or any of the businesses of a holding company, in any form whatsoever, and to co-ordinate and regulate all or any part of the businesses and operations of any and all companies, firms and businesses controlled directly or indirectly for the time being by the Company or in which the Company is interested for the time being, whether as a shareholder or otherwise and whether directly or indirectly, and to acquire and hold, either in the name of the Company or in that of any nominee or trustee, shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds, notes, obligations and securities issued or guaranteed by any company, corporation, any Government or Authority, Municipal, Parochial Local or otherwise, or undertaking wherever incorporated or carrying on business and to co-ordinate the policy management and administration of any companies, corporations or undertakings in which the Company is a member or participant or which are controlled by or associated with the Company in any manner.

It may carry on business as an investment holding company and acquire, invest in and hold by way of investment, any rights, shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds, bills, notes, obligations, certificates of deposit, hedging transactions and operations related to any kind of financial instruments, such as commodities, futures and options, mortgages, policies of assurance and securities of all kinds created, issued or guaranteed by any company, association or partnership, by way of share participations, subscriptions or negotiations, whether with limited or unlimited liability, constituted or carrying on business in any part of the world, or by any individual person, or by any government, sovereign, ruler, commissioners, public body or authority, supreme, municipal, local or otherwise, in any part of the world, units of and participants in any trust, scheme, mutual fund or collective investment scheme in any part of the world and in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance, as well as deal with and invest the moneys of the Company not immediately required for the purposes of the business of the Company in or upon such investments and in such manner as the Company may approve, take part in the management, formation, control or supervision of the business or operation of any company or undertaking and for that purpose to appoint and remunerate any directors, experts or agents.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and it may carry on any business or activity which is within the Company's objects or powers by or through subsidiaries, or companies which are controlled, either directly or indirectly, by the Company and to co-ordinate the administration of any of these companies and provide all kinds of services and facilities for any or all of them.

The Company may loan or borrow in any form with or without security, guarantee or give security for the payment of any money, or the discharge or performance of any obligation of any kind, by any person, company or firm, for any purpose whatsoever, and to give, and take, counter-guarantees, indemnities or security in any form to or from any person, company or firm, and to act as agents for the collection, receipt and payment of money and generally to give any guarantee, security or indemnity, and proceed to the issuance of bonds or other financial instruments, which may be convertible.

It may borrow or raise money and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages of or charges upon the undertaking and all or any of the real or heritable and personal or moveable property (present and future) and the uncalled capital for the time being of the Company or by the creation and issue of debenture stocks, debentures or other obligations or securities of any description.

Title II: Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty two-thousand Euro (EUR 32,000.-) represented by thirty-two thousand (32,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the requirements of the Law.

Title III: Management

Art. 6. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them, divided into two categories of directors respectively denominated «Category A Director» and «Category B Director».

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

The board of directors can only validly deliberate and take decisions if (i) a majority of its members is present or represented by proxies and (ii) if both Categories of Directors are present or represented. A director may represent one of his fellow member with no distinction of category. All decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at the meeting, including at least one director from each category.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, the Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a Category A Director and a Category B Director.

Art. 10. The board of directors may commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV: Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number, their remuneration and the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V: Annual general meeting

Art. 13. The AGM will be held at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg specified in the convening notices on the 10th of December at 2.00 p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the AGM will be held on the next following business day.

Title VI: Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of November and shall terminate on the thirty-first of October of the following year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of the shareholders.

Title VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the EGM. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the EGM, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII: General provision

Art. 17. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of October 2007.

2. The first AGM shall be held in 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe all thirty-two thousand (32.000) shares. All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an EGM.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Category A directors:

- Mr Humberto da Costa Leite, holder of Portuguese ID Card No. 5083135, residing at Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto, born on 22nd of August 1958 in Vila Chã - Vale de Cambra.
- Mr Armando Esteves, holder of Portuguese ID Card No. 2702893, residing at Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto, born on the 25th of June 1944, in Castro Laboreiro - Melgaço.

Category B directors:

- Mr Alain Heinz, Company Director, born on May 17, 1968, in Forbach (France), with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Mr Charles Meyer, chartered accountant, born on April 19, 1969 in Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
3. Has been appointed statutory auditor:
 - ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach.
 4. Their terms of office will expire after the AGM of the year 2012.
 5. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FINIBANCO - HOLDING, SGPS, S.A., une société établie sous les lois du Portugal, avec siège social à Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto - Portugal, inscrite au Registre des Sociétés de Porto et sous le numéro d'identification fiscal 502.090.243,

ici représentée par Anne-Sophie Saunier, employée, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'un (1) pouvoir établi sous seing privé à Porto le 1^{er} février 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer elle et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre préliminaire: Définitions

«AGA», désigné l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

«Statuts», désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

«Conseil», désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

«Société», désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination FINI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

«AGE», désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

«Loi», désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination FINI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que le développement de ces participations et l'exercice de tout ou partie des activités d'une société holding sous quelque forme que ce soit; la coordination et régulation de tout ou partie des activités et opérations de toutes sociétés, firmes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par la Société, ou dans lesquelles la Société détient une participation, en tant qu'associé ou autrement, directement ou indirectement; et l'acquisition et la détention, soit au nom de la Société ou au nom d'un mandataire, de parts sociales, actions, obligations ou titres émis ou garantis par toute entreprise, société, Gouvernement, Municipalité, provinciale, locale ou autre, ou entreprise immatriculée où que ce soit ou exerçant une activité dans quelque juridiction que ce soit, et la coordination de la politique de gestion et d'administration de toutes sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société est membre ou actionnaire ou qui est contrôlée par ou associée à la Société de quelque manière que ce soit.

Elle peut exercer une activité de société holding et acquérir, investir dans et détenir par le biais d'investissements quelque titres, parts sociales, actions, obligations, obligations sans garantie, certificat de dépôt, couvrir des transactions et des opérations liées à tout type d'instrument financier, tels que produits, opérations à terme, droits d'option, hypothèques, polices d'assurance et sûretés de toutes sortes, créées, émises ou garanties par toute société, association ou partenariat, par voie de participations, souscriptions ou négociations, avec responsabilité limitée ou illimitée, constituées ou exerçant leur activité dans quelque juridiction que ce soit, ou par une personne physique, ou par quelque autorité gouvernementale, suprême, municipale, locale, institution publique ou autre, dans quelque juridiction que ce soit, intérêts dans quelque trust, projet, fonds ou organisme de placement collectif, dans quelque juridiction que ce soit, et de quelque manière que ce soit, la participation dans l'établissement, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur porter assistance, ainsi qu'investir l'argent de la Société, qui n'est pas immédiatement nécessaire à l'exercice de son activité, dans de tels investissements et de façon à ce que la Société puisse approuver, prendre part à la gestion, à la formation, au contrôle ou à la supervision de l'activité de quelque société ou entreprise que ce soit et à cette fin, nommer et rémunérer des administrateurs, des experts ou des agents.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. Elle peut exercer toute activité qui se trouve dans les limites de son objet social par le biais de filiales, ou de sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement. Elle peut coordonner la gestion de ces sociétés et leur fournir toutes sortes de services et de facilités.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie, garantir les paiements, ou la décharge d'obligations de toutes sortes, par quelque personne, société ou entreprise, pour quelque motif que ce soit, ainsi que donner et prendre ou contre-garantir, des indemnités ou des sûretés, sous quelque forme que ce soit, de quelque personne, société ou entreprise que ce soit.

La Société pourra agir en tant qu'agent pour le recouvrement, la réception, le paiement et de manière générale, pourra donner des garanties, des sûretés ou des compensations et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

La Société pourra emprunter ou lever de l'argent et garantir ou se décharger toute dette ou obligation, en particulier par le biais d'hypothèques ou de charges sur l'entreprise et sur tout ou partie de ses propriétés mobilières ou immobilières (présentes ou futures), ainsi que sur la partie de son capital non libérée, ou par la création de sûretés et l'émission d'obligations.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle, divisé en deux catégories d'administrateurs dénommés respectivement «Administrateur de Catégorie A» et «Administrateur de Catégorie B».

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre des décisions si (i) la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) si chacune des catégories d'administrateurs est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter un autre administrateur sans distinction de catégorie. Toutes les décisions doivent être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, incluant au moins un administrateur de chaque catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis de tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Art. 10. Le conseil d'administration peut confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V: Assemblée générale annuelle

Art. 13. L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le dixième jour du mois de décembre à 14.00 heures. Si ce jour est n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'AGE.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un octobre 2007.
2. La première AGA se tiendra en 2007.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire l'intégralité des trente-deux mille (32.000) actions. Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en AGE.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Humberto da Costa Leite, détenteur de la carte d'identité portugaise N ° 5083135, demeurant à Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto, né le 22 août 1958 à Vila Chã - Vale de Cambra.
- Monsieur Armando Esteves, détenteur de la carte d'identité portugaise N ° 2702893, demeurant à Rua Júlio Dinis, 157 4050-323 Porto, né le 25 juin 1944 à Castro Laboreiro - Melgaço.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'AGA de l'année 2012.

5. Le siège social de la Société est établi à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.-S. Saunier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, vol. 31CS, fol. 89, case 5. — Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037198/211/366.

(070033244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 44.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007020965/231/14.

(070009478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Daytona Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 76.834.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2046 du 22 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007020966/230/11.

(070010491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

M.F. Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 47.257.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of February, at 3.35 p.m.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MCCAIN FOODS LIMITED, a limited company incorporated and organised under the laws of New Brunswick, Canada, with registered office at Main Street, Florenceville, New Brunswick, Canada E0J 1K0,

here represented by M^e Stéphane Owczarek, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on February 16, 2007.

A copy of said proxy, having been signed *in* varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the under-signed notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of M.F. GROUP, S.à r.l., having its registered office at L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.257, incorporated pursuant to a notarial deed dated March 4, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 289 of July 28, 1994 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated June 19, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1367 of September 20, 2002;

- the capital of the Company is set at five hundred forty-nine million nine hundred nineteen thousand three hundred and eight Canadian dollars and twelve cent (CAD 549,919,308.12) divided into nine million five hundred and two (9,000,502) shares with a par value of 61.098737395 Canadian dollars each;

- the sole shareholder of the Company has decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;

- the sole shareholder of the Company has decided to appoint FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.848, as liquidator; and

- the sole shareholder of the Company has decided to dispense the liquidator from drawing up a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers and particularly these set forth in articles 144 and following of the law of August, 1915 on commercial companies, to perform his duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un février, à 15.35 heures.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MCCAIN FOODS LIMITED, une société limitée constituée et organisée sous le droit du New Brunswick, Canada, avec siège social à Main Street, Florenceville, New Brunswick, Canada E0J 1K0,

ici représentée par M^e Stéphane Owczarek, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de M.F. GROUP, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare (la Société), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.257, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 28 juillet 1994 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.367 du 20 septembre 2002;

- le capital social de la Société est fixé à cinq cent quarante-neuf millions neuf cent dix-neuf mille trois cent huit dollars canadiens douze cents (CAD 549.919.308,12) divisé en neuf millions cinq cent deux (9.000.502) parts sociales ayant une valeur nominale de 61,098737395 chacune;

- l'associé unique de la Société a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;

- l'associé unique de la Société a décidé de nommer FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848 comme liquidateur de la Société; et

- l'associé unique de la Société a décidé de dispenser le liquidateur de préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et qu'il pourra se référer aux documents comptables, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur. Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des opérations ou actes spécifiques.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Owczarek, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 32CS, fol. 16, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007037275/212/85.

(070033810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Raiffeisen Red Peppers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.406.

—
AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft RAIFFEISEN RED PEPPERS (LUXEMBOURG) S.A., aufgenommen durch Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach, am 28. Dezember 2006, einregistriert in Echternach, am 3. Januar 2007, vol. 364, folio 2, case 5, geht folgendes hervor:

- die Generalversammlung genehmigt den Bericht der Liquidatoren.
- die Generalversammlung beschliesst den Liquidatoren und dem Kommissar der Liquidation volle Entlastung für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.
- die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.
- die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren in der Kanzlei ETUDE FALTZ & FELGEN, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, aufbewahrt werden, und dass ebenfalls jegliche Summen und Werte, welche jenen Aktionären und Gläubigern zustehen, die eventuell nicht beim Abschluss der Liquidation anwesend waren, ebenfalls in der Kanzlei ETUDE FALTZ & FELGEN aufbewahrt werden.

Echternach, den 25. Januar 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007022860/201/21.

(070015596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

PEF Joseph II Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.830.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PAN EUROPEAN FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.493.

hereby represented by Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and

rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name PEF JOSEPH II INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, two members of the Board of Managers acting jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, two members of the Board of Managers acting jointly will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five per cent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Subscription

All five hundred (500) shares have been subscribed by PAN EUROPEAN FINANCE S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by

1. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, REAL ESTATE PROFESSIONAL, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

2. Mr Jobst Beckmann, REAL ESTATE PROFESSIONAL, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

3. Mr Gerhard Wittl, REAL ESTATE PROFESSIONAL, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PAN EUROPEAN FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.493.

Ici représentée par Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article, à condition qu'elles ne tombent pas dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination PEF JOSEPH II INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PAN EUROPEAN FINANCE S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de

1. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

2. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

3. Monsieur Gerhard Wittl, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157S, fol. 84, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037225/211/364.

(070033707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Milwaukee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.758.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023115/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

iMC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.591.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-second of February.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company («société anonyme») iMC GROUP S.A., with registered office at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 119.591, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), on the 5th of September 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2083 dated 8th November 2006, amended by deeds of Maître Jean Seckler, pre-named, on 24th November 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Olivier Assa, Economist, residing professionally in L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

The chairman appoints as secretary Ms Anne-Marie Pratiffi, private employee, residing professionally in L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

The meeting elects as scrutineer Mr François Georges, Chartered accountant, residing professionally in L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the articles of association, in order to give it the following wording:

« **Art. 4.** The object of the Company is the Managing of media content distribution, whether by satellite or other means, as well as creating sales both for clients and for its own purpose.

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.»

2.- Amendment of article 11 of the articles of association, in order to give it the following wording:

« **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.»

3.- Amendment of article 12 of the articles of association, in order to give it the following wording:

« **Art. 12.** Towards third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the sole signature of the Managing Director. If a Managing Director has been appointed, he has to be one of the co-signing parties to engage the Company.»

4.- To fix the number of directors at 5 members.

5.- Appointment of Mr Spence Knudson as Director of the Company.

6.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

C) That it appears from the attendance list, that out of 33,321 existing shares, 23,106 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

D) That the present meeting was convened by registered letters sent on February 13, 2007.

After the foregoing has been approved by the meeting, the chairman sets forth the reasons having caused the board of directors to propose the points of the agenda.

Upon deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to amend the object of the Company and to subsequently modify article 4 of the articles of association, in order to give it the following wording:

« **Art. 4.** The object of the Company is the Managing of media content distribution, whether by satellite or other means, as well as creating sales both for clients and for its own purpose.

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.»

Second resolution

The meeting decides to modify article 12 of the articles of association, in order to give it the following wording:

« **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.»

Third resolution

The meeting decides to modify article 12 of the articles of association, in order to give it the following wording:

« **Art. 12.** Towards third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the sole signature of the Managing Director. If a Managing Director has been appointed, he has to be one of the co-signing parties to engage the Company.»

Fourth resolution

The meeting decides to fix the number of directors at 5 members.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint Mr Spence Knudson, Finance Director, born on 12 May 1966 in Romford, residing at 6, Somerville Gardens, Tunbridge Wells, UK-TN4 8EP Kent, as Director of the Company. His mandate will expire at the general annual meeting of the shareholders to be held in 2012.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme iMC GROUP S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.591, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2083 du 8 novembre 2006, modifié suivant actes reçus par le prédit notaire Maître Jean Seckler, en date du 24 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Assa, Economiste, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Georges, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social la gestion de la distribution de contenu médiatique, par satellite ou par tout autre moyen, et de générer des ventes pour ses clients et pour ses propres besoins.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

2.- Modification de l'article 11 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

3.- Modification de l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où un administrateur-délégué a été nommé, il doit obligatoirement être co-signataire pour engager la société.»

4.- Fixer le nombre d'administrateurs à 5 membres.

5.- Nomination de Monsieur Spence Knudson en qualité d'Administrateur de la Société.

6.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

C) Qu'il appert de cette liste de présence que des 33.321 actions existantes, 23.106 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

D) Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées en date du 13 février 2007.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social des statuts et de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social la gestion de la distribution de contenu médiatique, par satellite ou par tout autre moyen, et de générer des ventes pour ses clients et pour ses propres besoins.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où un administrateur-délégué a été nommé, il doit obligatoirement être co-signataire pour engager la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à 5 membres.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Spence Knudson, Directeur Financier, né le 12 mai 1966 à Romford, demeurant à 6, Somerville Gardens, Tunbridge Wells, UK-TN4 8EP Kent, à la fonction d'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Assa, A.-M. Pratiffi, F. Georges, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 158S, fol. 8, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007037238/202/205.

(070033392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Paca Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.265.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour la Société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007037044/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02619. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of February.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 4 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M^e André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of M^e Jean Seckler, prenamed, dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.078 and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary Jean Seckler on 5 December 2006.

The extraordinary general meeting was presided by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

The chairman appointed as secretary Ms Frédérique Hengen, avocat à la cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sufian Bataineh, jurist, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of five hundred and forty nine thousand two hundred and ninety euros (EUR 549,290.-) divided into forty three thousand nine hundred and forty three (43,943) shares of category A («A Shares») and ten thousand nine hundred and eighty six (10,986) shares of category B («B Shares») being together with A shares the («Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and thirty six thousand five hundred and forty euros (EUR 236,540.-) by the issuance of eighteen thousand nine hundred and twenty three (18,923) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and four thousand seven hundred and thirty one (4,731) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of five hundred and forty nine thousand two hundred and ninety euros (EUR 549,290.-) represented by Forty three thousand nine hundred and forty three (43,943) A Shares and ten thousand nine hundred and eighty six (10,986) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to seven hundred and eighty five thousand eight hundred and thirty euros (EUR 785,830.-) represented by sixty two thousand eight hundred and sixty six (62,866) A Shares and fifteen thousand seven hundred and seventeen (15,717) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG 2 Sàrl, a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of eighteen thousand nine hundred and twenty three (18,923) new A Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to one hundred and eighty nine thousand two hundred and thirty euros (EUR 189,230.-);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of Scotland and having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B») of four thousand seven hundred and thirty one (4,731) new B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to forty seven thousand three hundred and ten euros (EUR 47,310.-);

4. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and thirty six thousand five hundred and forty euros (EUR 236,540.-) by the issuance of eighteen thousand nine hundred and twenty three (18,923) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and four thousand seven hundred and thirty one (4,731) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of Five Hundred and Forty Nine thousand two hundred and ninety euros (EUR 549,290.-) represented by forty three thousand nine hundred and forty three (43,943) A Shares and ten thousand nine hundred and eighty six (10,986) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to seven hundred and eighty five thousand eight hundred and thirty euros (EUR 785,830.-) represented by sixty two thousand eight hundred and sixty six (62,866) A Shares and fifteen thousand seven hundred and seventeen (15,717) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue eighteen thousand nine hundred and twenty three (18,923) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of one hundred and eighty nine thousand two hundred and thirty euros (EUR 189,230.-) fully paid by the Shareholder A (IG LOG 2 Sàrl).

The general meeting resolved that the Company will issue four thousand seven hundred and thirty one (4,731) new B Shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of forty seven thousand three hundred and ten euros (EUR 47,310.-) fully paid in by the Shareholder B (UBERIOR EUROPE LIMITED).

Subscription and Payment

Further appeared the said Mr Sufian Bataineh, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A (IG LOG 2 Sàrl) by virtue of a power of attorney granted on 23 February 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, eighteen thousand nine hundred and twenty three (18,923) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of one hundred and eighty nine thousand two hundred and thirty euros (EUR 189,230.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue eighteen thousand nine hundred and twenty three (18,923) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot eighteen thousand nine hundred and twenty three (18,923) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold sixty two thousand eight hundred and sixty six (62,866) A Shares of the Company.

Further appeared the said Ms Frédérique Hengen, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B (UBERIOR EUROPE LIMITED) by virtue of a power of attorney granted on 23 February 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, four thousand seven hundred and thirty one (4,731) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of forty seven thousand three hundred and ten euros (EUR 47,310.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue four thousand seven hundred and thirty one (4,731) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot four thousand seven hundred and thirty one (4,731) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold fifteen thousand seven hundred and seventeen (15,717) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of two hundred and thirty six thousand five hundred and forty euros (EUR 236,540.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

« Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at seven hundred and eighty five thousand eight hundred and thirty euros (EUR 785,830.-) represented by seventy eight thousand five hundred and eighty three (78,583) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each, divided into sixty two thousand eight hundred and sixty six (62,866) class A Shares (the «A Shares») and fifteen thousand seven hundred and seventeen (15,717) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares».)»

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at four thousand two hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Junglinster, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 4 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.078, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler en date du 5 décembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Frédérique Hengen, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Sufian Bataineh, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit cinq cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt dix euros (EUR 549.290,-) divisé en quarante-trois mille neuf cent quarante-trois (43.943) actions de catégories A («Actions A») et dix mille neuf cent quatre-vingt six (10.986) actions de catégorie B («Actions B»), ensembles avec les actions A les («Actions») sont valablement représentées à l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informé de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-six mille cinq cent quarante euros (EUR 236.540,-) par l'émission de dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et quatre mille sept cent trente et une (4.731) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-neuf mille deux cent quatre vingt dix euros (EUR 549.290,-) représenté par quarante-trois mille neuf cent quarante-trois (43.943) Actions A et dix mille neuf cent quatre vingt six (10.986) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à sept cent quatre vingt-cinq mille huit cent trente euros (EUR 785.830,-) représenté par soixante-deux mille huit cent soixante-six (62.866) Actions A et quinze mille sept cent dix-sept (15.717) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Souscription par IG LOG 2 Sàrl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») de dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cent quatre vingt-neuf mille deux cent trente euros (EUR 189.230,-);

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B») de quatre mille sept cent trente et une (4.731) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de quarante-sept mille trois cent dix euros (EUR 47.310,-);

4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée; et

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-six mille cinq cent quarante euros (EUR 236.540,-) par l'émission de dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et quatre mille sept cent trente-et-une (4.731) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-neuf mille deux cent quatre vingt dix euros (EUR 549.290,-) représenté par quarante-trois mille neuf cent quarante-trois (43.943) Actions A et dix mille neuf cent quatre vingt-six (10.986) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à sept cent quatre vingt-cinq mille huit cent trente euros (EUR 785.830,-) représenté par soixante-deux mille huit cent soixante-six (62.866) Actions A et quinze mille sept cent dix-sept (15.717) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cent quatre vingt-neuf mille deux cent trente euros (EUR 189.230,-), entièrement payées par l'Actionnaire A (IG LOG 2 Sàrl).

L'assemblée a décidé que la Société émettra quatre mille sept cent trente et une (4.731) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces quarante-sept mille trois cent dix euros (EUR 47.310,-) entièrement payées par l'Actionnaire B (UBERIOR EUROPE LIMITED).

Souscription et Paiement

Maintenant comparait ledit Monsieur Sufian Bataïneh, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A (IG LOG 2 Sàrl), en vertu d'une procuration datée du 23 février 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cent quatre vingt-neuf mille deux cent trente euros (EUR 189.230,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra soixante-deux mille huit cent soixante-six (62.866) Actions A de la Société.

Maintenant comparait ladite Madame Frédérique Hengen, agissant en qualité de mandataire de l'Actionnaire B (UBERIOR EUROPE LIMITED), en vertu d'une procuration datée du 23 février 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour quatre mille sept cent trente et une (4.731) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de quarante-sept mille trois cent dix euros (EUR 47.310,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra quatre mille sept cent trente et une (4.731) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer quatre mille sept cent trente et une (4.731) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra quinze mille sept cent dix-sept (15.717) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant deux cent trente-six mille cinq cent quarante euros (EUR 236.540,-) est bloquée sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent quatre vingt-cinq mille huit cent trente euros (EUR 785.830,-) représenté par soixante dix-huit mille cinq cent quatre vingt-trois (78.583) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en soixante-deux mille huit cent soixante-six (62.866) actions de catégorie A («les

Actions A») et quinze mille sept cent dix-sept (15.717) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après «les Actions».)»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à quatre mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Thill, F. Hengen, S. Bataineh, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2007. Relation GRE/2007/983. — Reçu 2.305,40 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037448/231/260.

(070034125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Micado Finance et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.325.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037050/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Financière Daunou 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

In the year two thousand and seven, on the January 31, 2007

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet published in the Memorial C, R.C.S. Luxembourg B 122.155, with a subscribed capital amounting to EUR 12,500.-, incorporated by deed dated on November 10, 2006, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To approve the transfer of 500 shares of the Company to FINANCIERE DAUNOU 13 S.à.r.l a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet published in the Memorial C and in the process of registration with the Register of commerce and Company of Luxembourg, with a subscribed capital amounting to EUR 12,500.-

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Resolution

It is resolved to approve the transfer of 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, of FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l., Luxembourg, afore named, to FINANCIERE DAUNOU 13 S.à.r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole shareholder of FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l. is FINANCIERE DAUNOU 13 S.à.r.l., the prenamed company.

Such amendment in the company of FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cour d'enregistrement, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 2006, R.C.S. Luxembourg B 122.155, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert de 500 parts sociales de la Société à FINANCIERE DAUNOU 13 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, non encore publiée au Mémorial C et en cours d'inscription au registre de commerce des sociétés de Luxembourg, avec un capital souscrit de 12.500,- Euros.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 500 (cinq cents) parts sociales de 25 (vingt-cinq euros) chacune, de FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, à FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., une société régie par le droit

de Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l. est la société FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de FINANCIERE DAUNOU 9 S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31CS, fol. 82, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037320/211/98.

(070033867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

GP Beta Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.025.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of GP BETA HOLDING COMPANY S.A., R.C. number B 89.025, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated September 5, 2002, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» Number 1560 of October 30, 2002.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary dated October 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1049 of October 20, 2004.

The meeting begins at four fifteen p.m., Mr André Bosmans, director of companies, residing in B-9000 Gand, Posternestraat, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the eight million six hundred fifty-three thousand one hundred (8,653,100.-) shares without par value, representing the total capital of seventy-five million two hundred eighty-one thousand nine hundred and seventy (75,281,970.-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the date of the annual general meeting to the first Monday in the month of March each year at 2 p.m.
2. Subsequent amendment of article 8 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The date of the annual General Meeting is changed to the first Monday in the month of March each year at 2 p.m.

As a consequence the first paragraph of article 8 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company at 2 p.m. or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of March each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four forty-five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GP BETA HOLDING COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.025, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 5 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1560 du 30 octobre 2002.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1049 du 20 octobre 2004.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur André Bosmans, administrateur de sociétés, demeurant à B-9000 Gent, Posternestraat.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mr Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les huit millions six cent cinquante-trois mille cent (8.653.100) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 75.281.970,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au premier lundi du mois de mars à 14.00 heures.
2. Modification subséquente de l'article huit des statuts de la société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée au premier lundi du mois de mars à 14.00 heures.

En conséquence l'article 8, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi de mars à 14.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Bosmans, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 32CS, fol. 10, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007037137/230/100.

(070032993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Neuwied Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.752.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DELTA LUX HOLDINGS LP, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107.356, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 20 February 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of NEUWIED HOLDINGS GP S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on September 1st, and ends on August 31st the year after.

Art. 21. Each year on August 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each have been subscribed by DELTALUX HOLDINGS LP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on August 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Max Galowich, jurist, born on July 30, 1965 in Luxembourg, residing professionally at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Steve Kieffer, chartered accountant, born on April 4, 1973 in Luxembourg, residing at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DELTA LUX HOLDINGS LP, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.356, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 20 février 2007.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de NEUWIED HOLDINGS GP S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 31 août, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

DELTALUX HOLDINGS LP, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 août 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Steve Kieffer, comptable, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2007. Relation: EAC/2007/1422. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037152/239/341.

(070032701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Elastik S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5892 Alzingen, 20, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 124.749.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Emmanuel Lemal, sans profession, né à Mons (B) le 21 janvier 1973, demeurant à L-5892 Alzingen, 20, rue Jean Wolter.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de ELASTIK S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Alzingen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la prestation de services, l'achat, la vente et le développement de tout produit en matière de communication, de publicité, d'Internet et de logiciels.

La Société a plus particulièrement pour objet:

- le conseil, la conception et la réalisation de projets de communication orientés web sur Internet (y inclus webmarketing, webdesigning);
- le conseil, la création, la tenue, la gestion, le développement et l'exploitation de bibliothèques et/ou de banques de données informatiques;
- le conseil, la création et la gestion de réseaux informatiques intranet, extranet et internet;
- le conseil, l'organisation ou la participation directe ou indirecte à l'organisation de colloques, séminaires, symposiums, journée d'étude et congrès tant à Luxembourg qu'à l'étranger en rapport avec les matières visées aux points précédents;
- le conseil, la création, la réalisation, la production ainsi que l'organisation de formation dans les matières relatives aux images photographiques, aux graphismes et aux chartes graphiques, logos ainsi que la mise en page de textes et leur édition nécessaires aux points précédents;
- le conseil, la création, la réalisation, la production, l'organisation de formation dans les matières relatives aux éléments sonores, à la musique et aux éléments audio-visuels (technologies de l'information et communication) en général et ce, par quelques procédés que ce soit;
- l'achat et la vente de matériel informatique neuf ou d'occasion ainsi que leur configuration (hardware);
- la conception, la réalisation et la vente d'applications informatiques (software);
- l'hébergement en qualité de provider ou d'intermédiaire de sites web et de banques de données, et des toutes applications relatives aux points précédents;
- la consultance et réalisation audiovisuelle et multimédia;
- l'éducation aux médias telle que la sensibilisation des responsables politiques et pédagogiques, formations des enseignants et des relais pédagogiques, publications d'éducation aux médias, mise en oeuvre de recherches- actions-publications.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Emmanuel Lemal préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la Société.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la Société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les

héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la Société, le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée, Monsieur Emmanuel Lemal préqualifié.

Le gérant a le pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle.

2. Le siège de la Société est établi à L-5892 Alzingen, 20, rue Jean Wolter.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Lemal, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 février 2007. REM 2007/331. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037155/5770/118.

(070032698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Savea, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.745.

Globalux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.894.

Fitness Developpement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.639.

Barolo Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.590.

Acesa S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.095.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES*Extrait*

Par jugements du 15 février 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société anonyme SAVEA S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 6, rue, Jean Bertholet, de fait inconnue à cette adresse, B 87.745;
- la société anonyme GLOBALUX S.A., dont le siège social à L-5570 Remich, 39, route de Stadtbredimus, a été dénoncé en date du 1^{er} novembre 2004, B 78.894;
- la société anonyme FITNESS DEVELOPPEMENT S.A., dont le siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, a été dénoncé en date du 31 octobre 2003, B 81.639;
- la société anonyme BAROLO TRADING S.A., dont le siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet a été dénoncé en date du 22 février 2006, B 52.590;
- la société anonyme ACESA S.A., dont le siège social à L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl, a été dénoncé en date du 24 décembre 1996, B 53.095.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Jean-Paul Meyers et liquidateur M^e Martine Gerber, avocat à la Court, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 7 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour extrait conforme

M. Gerber

Le liquidateur

Référence de publication: 2007037163/1035/51.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05935. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05938. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05939. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05941. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

(070033190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

(070033191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

(070033192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

(070033193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) V, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 107.289.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les sociétés LUXINVESTMENT S. à r. l., INVESTMENT LUXCO S. à r. l. et NEW LUXCO S. à r. l., membres du Conseil de Surveillance de la Société:

Suite à un changement de dénomination du mois de janvier 2007, la dénomination de la société LUXINVESTMENT S. à r. l. est désormais ENILEC S. à r. l.

Suite à un changement de dénomination du mois de janvier 2007, la dénomination de la société INVESTMENT LUXCO S. à r. l. est désormais KARIAN S. à r. l.

Suite à un changement de dénomination du mois de janvier 2007, la dénomination de la société NEW LUXCO S. à r. l. est désormais DOMELS S. à r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) V
MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007037332/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.565.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 113.660.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée NEW LUXCO S.à r.l., gérant de la société à responsabilité limitée STALEXPORT AUTOROUTE S.A R.L., dont la dénomination sociale a été changée et est désormais DOMELS S.à r.l.

Signature.

Référence de publication: 2007037348/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

M2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 106.132.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day in the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of M2 HOLDING S.A., a «société anonyme», which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 February 2005, published in the Mémorial C number 564 of 10 June 2005, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 106 132 and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (hereafter referred to as the «Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 21 December 2005, published in the Mémorial C number 822 of 25 April 2006.

The extraordinary general meeting is opened with Mrs Danielle Caviglia, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Giovanna Carles, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr François Manti, employee, with professional address in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- 1) Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as at 22 December 2006.
- 2) To resolve the immediate dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.
- 3) To appoint a Liquidator and to determine his powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital amount of two hundred thousand euro (200,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve the Company's balance sheet and profit and loss account as at 22 December 2006.

A copy a said balance sheet, après signature *ne varietur* by all the appearing members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company M2 HOLDING S.A.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

Mr Andrew Gray, company director, born in Jersey, on 20 June 1966, residing at 38 Karaiskaki, Kanika Alexander B. 1, Flat 213A, 3032 Limassol, Cyprus.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de M2 HOLDING S.A., une société anonyme, constituée conformément à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 février 2005, publié au Mémorial C numéro 564 du 10 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 106132, et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte du notaire soussigné, daté du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 822 du 25 avril 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Madame Danielle Caviglia, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Giovanna Carles, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation et approbation du bilan et du compte des pertes et profits au 22 décembre 2006.

2) Dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (200.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes de la Société, arrêtés au 22 décembre 2006.

Une copie dudit bilan au 22 décembre 2006, après signature ne varietur par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société M2 HOLDING S.A.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Andrew Gray, directeur de société, né à Jersey, le 20 juin 1966, demeurant à 38 Karaiskaki, Kanika Alexander B.1, Flat 213A, 3032 Limassol, Chypre.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Caviglia, G. Carles, F. Manti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 74, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037344/239/127.

(070033998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Mada, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.652.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée NEW LUXCO S.à r.l., gérant de la société à responsabilité limitée MADA, dont la dénomination sociale a été changée et est désormais DOMELS S.à r.l.

Signature.

Référence de publication: 2007037341/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Oxford Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 118.204.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2007

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- la démission de Monsieur Alain Peigneux, employé privé, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2007 est acceptée;

- la nomination de Monsieur Michel E. Raffoul, employé privé, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2007 pour une période illimitée est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour OXFORD ACQUISITION S.à r.l.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007037334/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.234.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée NEW LUXCO S.à r.l., gérant C de la société à responsabilité limitée PRESIDIO INVESTMENTS, dont la dénomination sociale a été changée et est désormais DOMELS S.à r.l.

Signature.

Référence de publication: 2007037335/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Marcell LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.635.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée NEW LUXCO S.à r.l., gérant B de la société à responsabilité limitée MARCELL LuxCo II S.A R.L., dont la dénomination sociale a été changée et est désormais DOMELS S.à r.l.

Signature.

Référence de publication: 2007037336/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Emred International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} mars 2007

L'assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
2. de révoquer les mandats de Monsieur Peter Vansant, la société PROGRESS INVEST S.A. et la société RAVELIN INVESTMENTS S.A. avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que administrateurs de la société avec effet immédiat,
3. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant et de la société PROGRESS INVEST S.A. en tant que délégués à la gestion journalière,
4. d'élire Monsieur Olivier Kuchly, Monsieur Mickael Gil et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et la société IAM TRUST avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007037469/7280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Mika Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 84.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} mars 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

2. de révoquer les mandats de Monsieur Peter Vansant, la société PROGRESS INVEST S.A. et la société RAVELIN INVESTMENTS S.A. avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat,

3. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant et la société PROGRESS INVEST S.A. en tant que délégués à la gestion journalière avec effet immédiat,

4. d'élire Monsieur Olivier Kuchly, Monsieur Mickael Gil et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007037478/7280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Logicrane Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.916.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} mars 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

2. de révoquer les mandats de Monsieur Peter Vansant, la société PROGRESS INVEST S.A. et la société RAVELIN INVESTMENTS S.A. avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat,

3. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant et la société PROGRESS INVEST S.A. en tant que délégués à la gestion journalière avec effet immédiat,

4. d'élire Monsieur Olivier Kuchly, Monsieur Mickael Gil et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007037479/7280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Jordbru Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.842.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} mars 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer le siège social de la société du 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

2. de révoquer les mandats de Monsieur Peter Vansant, la société PROGRESS INVEST S.A. et la société RAVELIN INVESTMENTS S.A. avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat,

3. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant et la société PROGRESS INVEST S.A. en tant que délégués à la gestion journalière avec effet immédiat,

4. d'élire Monsieur Olivier Kuchly, Monsieur Mickael Gil et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007037480/7280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.040.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

La soussignée, Candice De Boni, a démissionné en date du 26 février 2007 de ses fonctions de gérant du conseil de gestion de la société FABER FACTOR INTERNATIONAL S.à r.l., 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 805.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABER FACTOR INTERNATIONAL S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007037519/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Brannefalk Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.898.

Par un contrat de cession de parts sociales en date du 22 novembre 2006, BELISIA AB, une société ayant son siège social à 21230 Malmö, Brahällagatan 10, Suède a cédé 500 parts sociales de la Société à FILAGO AB, une société ayant son siège social à 21230 Malmö, Brahällagatan 10, Suède.

Suite à cette cession de parts sociales, la nouvelle répartition des parts sociales de la Société est la suivante:

	Parts sociales
FILAGO AB:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007037522/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

ARPEGIA Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 85.370.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037518/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02008. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Brannefalk Invest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.898.

Par un contrat de cession de parts sociales en date du 20 septembre 2006, Monsieur Michael et Monsieur Nicklas Brannefalk, résidents au 21230 Malmö, Brahällagatan 10, Suède et Körsbärsgratan 4, 212 28 Malmö, Suède ont cédé 500 parts sociales de la Société à ASTARIA AB, une société ayant son siège social à 21230 Malmö, Brahällagatan 10, Suède.

Suite à cette cession de parts sociales, la nouvelle répartition des parts sociales de la Société est la suivante:

	Parts sociales
ASTARIA AB:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007037527/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Parcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 71.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007037528/242/12.

(070033964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Continuum Media Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.457.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A.

C. Speecke

Administrateur

Référence de publication: 2007037446/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00775. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.